



Département du Pas de Calais Commune de Fouquereuil

ARRETE DU MAIRE

n° 2024-021

Objet : Restriction de circulation Rue du Savoir

Le Maire de Fouquereuil,

Vu les articles L 131-2 ; L 131-3 ; L 131-4 ; L 131-13 du Code des Communes,
Vu le Code de la Route,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I-Huitième partie-signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministérielle du 6 Novembre 1992
Vu la demande de Madame Dorothee DELATTRE, directrice de l'école Sous le Marronnier de Fouquereuil
Vu l'organisation du carnaval le Vendredi 19 Avril 2024
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour prévenir les accidents

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera restreinte rue du Savoir 62232 Fouquereuil le Vendredi 19 Avril 2024 entre 14h et 16h.

ARTICLE 2 : Ces restrictions consisteront en :
↳ La route sera fermée à la circulation.

ARTICLE 3 : Des barrières seront installées de chaque côté de la rue du Savoir afin de bloquer la rue.

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Commissaire de Police de Béthune, au Chef de la Police Municipale du SIVOM ainsi qu'à Madame Dorothee DELATTRE, directrice de l'école Sous le Marronnier de Fouquereuil.

Fait à Fouquereuil le 16/04/2024
le Maire,

Gérard OGIEZ

